

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,
Madame BERNARD, VIELFAURE
Messieurs KLEIN, RABAUD,

Etaient excusées : Madame COMBILLET, Monsieur VIELFAURE qui a donné pouvoir à Madame VIELFAURE

Etaient absents : Madame OULLER, Messieurs BARDEAU, PHENIX, PAPILLAUD
Madame Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) AFFAIRES GENERALES

1) Mise en sens unique rue Roger Salengro (en partie)

Monsieur le Maire rappelle les problèmes posés par la largeur de la rue Roger Salengro, tant au niveau de la sécurité que de la circulation pour les automobilistes qui l'empruntent et propose l'instauration d'un sens unique.

La circulation dans la rue Roger Salengro sera à sens unique depuis l'intersection avec la route des Pierres jusqu'à l'intersection avec la rue du 1^{er} mai.

Un panneau sens unique sera implanté à cette intersection et un panneau sens interdit sera implanté au début de la rue Roger Salengro à l'intersection avec la rue du 1^{er} mai.

Les riverains concernés seront prévenus avant la mise en place de cette réglementation.

2) Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde : Extension du périmètre

Monsieur le Maire fait part d'une décision du SDEEG qui, conformément aux articles L. 5211-10, L. 5211-17 et L. 5211-18 et à l'article 2.1 des statuts du SDEEG et au vu des délibérations des collectivités souhaitant adhérer à ce syndicat, a validé l'extension de son périmètre pour 21 nouvelles communes.

Toutefois, cette extension est subordonnée à l'accord du Conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI dans un délai de trois mois à compter de la notification, soit d'ici le 2 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 03 voix pour, 01 voix contre et 04 abstentions accepte l'adhésion des communes précitées au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

II) FINANCES / PERSONNEL

1) D.E.T.R. 2025

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation des dégradations et infractions sur le domaine public et privé. Dans l'objectif de prévenir les faits délictueux et d'en dissuader leurs auteurs, de renforcer la sécurité publique et de répondre aux problématiques de la délinquance, tant des dégradations que de l'atteinte à la tranquillité publique, et après sollicitations des services de gendarmerie, il est proposé la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Ces caméras seront installées sur 2 bâtiments publics (locaux des services techniques et mairie) afin de mieux protéger les sites et espaces publics, ainsi qu'au rond-point sur la route départementale 670, axe stratégique dans le centre du village où sont situés les commerces, dont trois d'entre eux ont été cambriolés durant l'année 2024.

Après consultation de plusieurs entreprises, le devis de l'entreprise

- EUROSECURITE, d'un montant H.T. de 12 319.00 € (14 782.80 € T.T.C.) est retenu.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil Municipal sollicite la prise en compte du financement pour l'attribution d'une D.E.T.R. sur l'exercice 2025, à hauteur de 25 %.

Le financement de ces travaux pourrait se décomposer comme suit pour l'année 2025 :

- Une aide de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 %
- Le solde par autofinancement

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour lancer cette opération et solliciter une aide auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette proposition.

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de la réglementation, une demande d'autorisation sera préalablement déposée à la Préfecture de la Gironde.

2) Ouverture de crédits d'investissement :

Monsieur Cédric LALET rappelle au Conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2025, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sans autorisation.

Afin de pouvoir payer d'éventuelles factures imprévues relatives à de l'investissement, il est proposé au Conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux Restes à Réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025.

III) QUESTIONS DIVERSES

1) Prochain Conseil Municipal

Monsieur LALET propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 10 avril 2025 à 18h00.

2) Fête locale

La commission « manifestations » propose l'organisation d'une fête locale le 21 juin 2025.

Diverses animations sont prévues et notamment une animation country en partenariat avec une association cantonale, des structures gonflables pour adultes et enfants, un marché d'artisans et de créateurs...

Des devis sont en cours avec plusieurs prestataires et des foods trucks ont déjà validé leur venue.

3) Salle des Fêtes

Une nouvelle étude est en cours pour appréhender les travaux supplémentaires à réaliser pour une mise aux normes avant un nouveau passage de la commission de sécurité.

Les tarifs appliqués dès la réouverture seront étudiés lors de la réunion de la commission finances préalable au vote du budget 2025.

La séance est levée à 19h40